

## Recours contre le viaduc de Kolbsheim, le rapporteur public s'est rangé du côté des anti-GCO



Tracé du Grand Contournement Ouest / © M.Ruch - France 3 Alsace

Alors que les travaux du Grand contournement ouest de Strasbourg (GCO) ont démarré en septembre dernier, le projet était de nouveau devant les tribunaux avec un recours portant sur le viaduc de Kolbsheim. Comme en décembre dernier, le rapporteur public préconise l'annulation du permis.

Voilà un recours qui redonne espoir à [Alsace Nature](#). Après un report d'audience le 20 décembre 2018, le projet de viaduc de la Bruche à Kolbsheim était de nouveau devant les tribunaux ce jeudi 7 février. Et comme en décembre dernier, le rapporteur public s'est rangé du côté des anti-GCO en préconisant l'annulation du permis de construire de cet ouvrage routier qui doit permettre le passage au-dessus de la plaine de la Bruche.

Si la justice a mis sa décision en délibéré et si [les travaux de déboisement continuent](#), les anti-GCO, eux, veulent garder espoir, *"tant que la route n'est pas coulée tout reste réversible"* pour Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature. Car si la première audience concernant ce viaduc de 470 mètres avait été reportée brutalement le 20 décembre 2018 alors que le rapporteur public s'apprêtait déjà à suggérer une annulation du permis, il vient de réitérer son **avis négatif**.

Un avis qui repose sur l'accord des architectes des Bâtiments de France qui met en garde contre une potentielle "atteinte grave" à l'intégration de cette autoroute et donc du viaduc dans le paysage et sur des *"illégalités dans l'étude environnementale"* menée par le concessionnaire ARCOS (société du groupe Vinci) et l'Etat selon François Zind, avocat d'Alsace Nature. A ce stade, il s'agit de rappeler que le Conseil National de protection de la nature avait souligné, dès le début, que le *"franchissement de la vallée de la Bruche en viaduc devrait être rallongé d'une centaine de mètre"* pour limiter son impact au sol. Arcos a déposé **un deuxième permis de construire**, le 31 janvier dernier qui sera, lui, examiné lors d'une autre audience le 26 février prochain. Une audience de plus qui prouve que le bras de fer est loin d'être terminé entre Arcos et les anti-GCO.